

Image not found or type unknown



Renonciation à succession

Par **Asmodee**, le **30/09/2009** à **14:48**

Bonjour,

Le père de mon ami est décédé laissant derrière lui de vilaines dettes.

Mon ami souhaite faire une renonciation à succession.

Deux questions se posent :

- est-ce que le capital décès versé par la sécurité sociale peut être perçu sans que cela signifie que la succession est acceptée ?

- si la renonciation est faite, est-ce que cela signifie qu'il renonce également à l'héritage de sa grand-mère paternelle quand elle décédera ?

Merci d'avance pour votre réponse

Cordialement